

**Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.**

**PROCÈS VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 avril 2026**

Le jeudi neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 31 mars 2026, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Robert COLLETTE, Frédéric SIMON, Maryse COADIC, Mickaël FOSSEY, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Christophe DAUPLEY, Éric DEBOTTÉ, Sylvie DESNOUVEAUX, Delphine GEORGES, Christophe LECORNU, Isabelle LECORNU, Sébastien LEVÊQUE, Lucille ROUX.

Excusés : Monsieur Éric MICHENAUD donne pouvoir à Monsieur Robert COLLETTE

Madame Maryse COADIC est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Excusés : 01

Absent : 00

Votants : 15

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du dernier conseil municipal

Où cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 21 mars 2026.

Modification du bail de l'Osier

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2026- 03 du 29 janvier 2026

Monsieur Collette informe le conseil municipal qu'Éric Debotté, exploitant sur la commune, entretien et exploite la parcelle H 125 d'une contenance de 1ha 99 a 12 ca, depuis des années.

Il aimerait régulariser la situation en signant un bail.

Monsieur le Maire propose, en fonction des terres, un fermage de 90 € l'hectare soit 179.21 € annuel.

Où cet exposé le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire de faire signer un bail à Éric Debotté pour l'exploitation de la parcelle H 125, pour un montant de 179.21 € annuel
- Le bail sera signé chez Maître Lainé à charge du preneur

- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Plan de financement travaux vidéoprotection

Monsieur Collette rappelle que le système de vidéoprotection sur la commune a besoin d'être revu. En effet aujourd'hui les images sont envoyées à la gendarmerie de Sées via un local au Mêle sur Sarthe. Pour plus d'efficacité, un local dédié sera installé à la Mairie de Courtomer, afin que les images soient directement envoyées à la gendarmerie de Sées.

Monsieur le Maire propose qu'une demande de FIPD soit déposée

Plan de financement :

Travaux	Refonte du système de vidéoprotection de la commune de Courtomer
Montant HT	45 668.00 €
TVA	9 133.60 €
Montant TTC	54 801.60 €

Recettes :

	Montant	Pourcentage
DETR	22 834 €	50 %
FIPD	9 133.60 €	20 %
FCTVA	7 334.28 €	16.606 %
Autofinancement	15 499.72 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à déposer une demande de FIPD
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint pour signer toutes pièces relatives à cette affaire

Devis complémentaires salle socioculturelle

- Lot 01 : Terrassement-VRD : Guérin TP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont nécessaires pour l'avancement des travaux de la salle socioculturelle

- L'ancienne cuve à fioul a dû être enlevée
- Fourniture et pose d'un tuyau acier en remplacement du tuyau PVC fondu pour le réseau pluvial
- Fourniture et pose de butées pour protection ITE
- Raccord d'enrobé

L'entreprise GUERIN TP propose ces prestations pour un montant de 4 170.70 € HT soit 5 004.84 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant de plus-value, pour l'entreprise GUERIN TP titulaire du lot 01 : Terrassement VRD d'un montant de 4 170.70 € HT soit 5 004.84 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

- Devis complémentaires pour bar :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après réflexion, le bar va être décalé afin de laisser un passage d'1 mètre entre le mur et le bar

De plus, Monsieur le Maire propose qu'une niche soit créée dans le mur afin d'installer une vitrine réfrigérée, et une ouverture dans le mur donnant accès à l'arrière cuisine.

L'entreprise MCD propose ces travaux pour un montant de 745.00 € HT soit 894.00 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise MCD, sous l'accord du bureau de contrôle de ces dits travaux, d'un montant de 745.00 € HT soit 894.00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

- Achat d'une armoire réfrigérée

Monsieur le Maire informe également que la vitrine réfrigérante actuellement en place est vieillissante, il propose l'achat d'une vitrine réfrigérée horizontale avec portes coulissantes pour un montant de 519.00 € HT soit 622.80 € TTC chez Horeca matériel

Où cet exposé le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'achat de la vitrine réfrigérée pour un montant de 519.00 € HT soit 622.80 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Devis clôture salle socioculturelle

Monsieur Collette propose de refaire la clôture autour du parking de la salle ainsi qu'en prolongement de la cuisine afin de clore le parking pour plus de sécurité, un devis est proposé par l'entreprise MCD

2 modèles sont proposés :

Modèle créazen pour un montant de 8 064.00 € HT soit 9 676.80 € TTC

Modèle nylofor pour un montant de 3 982.00€HT soit 4 778.40 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis pour la fourniture et la pose de la clôture de modèle créazen sous accord du bureau de contrôle pour un montant de 8 064.00 € HT soit 9 676.80 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Vote des taux de la fiscalité locale 2026

Monsieur Collette rappelle que pour 2025, les taux pour 2025 :

- Taxe foncière 30.38 %
- Taxe foncière non bâti : 6.47 %
- Taxe d'habitation 3.14 %
- Cotisation foncière des entreprises : 4.46 %

La commune a perçu 71 022 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide des taux suivants pour 2026 :
 - Taxe foncière 30.38 %
 - Taxe foncière non bâti : 6.47 %
 - Taxe d'habitation 3.14 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 4.46 %
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Location 4^{ème} local PSP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 4^{ème} local est utilisé actuellement 1 journée par l'infirmière asalée et la psychologue

Madame Jean Jennifer, psychologue, aimerait bénéficier d'une 2^{ème} journée d'occupation
Pour ce faire Monsieur Collette propose que son loyer soit de 60 € par mois

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'utilisation par Madame Jean Jennifer d'une 2^{ème} journée d'occupation du local
- Fixe le prix de location de 2 jours à 60 € par mois
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Délibération délégation du conseil municipal au Maire

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2026- 22 du 21 mars 2026

Un retour a été fait de la Préfecture par manque de précision sur la délibération de délégation au Maire prise au dernier conseil

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit :

- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L2133 de ce même code dans le périmètre de la zone urbaine de la commune

- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour une surface de – de 250 m²

Subventions 2026

Après étude des différentes demandes, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

Commissions intercommunales

Monsieur Collette informe le conseil municipal que suite à l'installation du conseil communautaire, les conseillers municipaux peuvent être membres consultatifs des différentes commissions intercommunales, les délégués aux commissions sont élus comme suit :

- Finances- budgets- urbanisme : Frédéric SIMON
- Travaux-voirie-infrastructures : Frédéric SIMON et Mickaël FOSSEY
- Réduction et valorisation des déchets : Robert COLLETTE et Maryse COADIC
- Vie associative, culturelle et sportive : Delphine GEORGES et Sophie AURY

ASSOCIATION	DOMICILIATION	INFORMATIONS 2026	SUBVENTION 2026	Vote
Comité de Jumelage	Moulins la Marche - Sainte Gauburge - Courtomer	Demande de 400 €	400 €	Unanimité (15 voix pour)
MFR	Pré-en-Pail	1 jeune : PELLUET Ethan	30 €	Unanimité (15 voix pour)
FRELOT Jessica	Courtomer	Voyage de sa fille en Angleterre	50 €	13 voix pour et 2 voix contre
COADIC Emilie	Courtomer	Voyage de sa fille en Irlande	50 €	Unanimité (15 voix pour)
CFA d'Alençon	Saint Paterne	2 apprenants : COMPOINT Hippolyte ; SANSON Matheo	60 €	Unanimité (15 voix pour)
TOTAL			590 €	

- Préservation de l'eau et performance de l'assainissement : Robert COLLETTE, Mickaël FOSSEY
- Scolaire, enfance et jeunesse : Delphine GEORGES, Lucille ROUX, Éric MICHENAUD

Commissions communales et référents

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres au sein des commissions communales ainsi que des référents pour certaines structures, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Commissions communales :

Commissions communales des impôts directs (CCID) :

SIMON Frédéric, FOSSEY Mickaël, DAUPLEY Christophe, LEVEQUE Sébastien, LECORNU Christophe, DEBOTTÉ Éric, MICHENAUD Éric, GEORGES Delphine, ROUX Lucille, AURY Sophie, LECORNU Isabelle, COADIC Maryse, BAUCHERON Thierry, BRISOUX Jean-François, MARRE Serge, PARIS Denis, LEBARBIER Patricia, GAUDRE Alain, RAUX Serge, DUMOULIN Thierry, MAUGER Luc, GIRARD Pascal, CHARDON Sylvain, SEURIN Pascal

Commission listes électorales :

Membres conseil municipal :

- Sylvie DESNOUVEAUX
- Sophie AURY

Délégué de l'administration :

- Monique BRACKE
- Thierry BAUCHERON

Délégué du Tribunal judiciaire

- Axel BRUNEAU
- Serge RAUX

Commission travaux, chemin, environnement :

- Frédéric SIMON
- Mickaël FOSSEY
- Sébastien LEVEQUE
- Éric DEBOTTÉ
- Maryse COADIC

Commission fleurs et aménagement du bourg

- Sylvie DESNOUVEAUX
- Christelle BESNARD
- Isabelle LECORNU
- Delphine GEORGES
- Lucille ROUX
- Maryse COADIC
-

Référent Bois et Forêt : Frédéric SIMON, Maryse COADIC

Enedis : Robert COLLETTE

Sécurité routière : Christophe LECORNU

Centre de Gestion, référent signalisation : Isabelle LECORNU

Questions diverses

Maryse Coadic propose qu'un nom soit trouvé afin de baptiser la salle socioculturelle.

Monsieur le Maire propose que chaque conseiller cherche 3 noms pour le prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.